

# COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE LE 5 JUILLET 2019

Date de convocation : le 29.06.2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le 5 juillet à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

**Etaient présents :** MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Benoît NEUILLET, Philippe QUILLET et MMES. Pascale BONHOMME et Urszula DUPLAGA.

**Étaient absents :** MM. Samuel DIVOUX, Johan PETIT et Mme Agnès GASTIGER.

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Monsieur Philippe QUILLET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente la nouvelle secrétaire de mairie, Madame Julie BOUCAUT.

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du dix avril dernier.

## 1- DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire propose de faire appel aux Fonds de Concours de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne) afin de financer une partie des projets d'investissements prévus en 2019. Monsieur le Maire rappelle les différents projets d'investissements qui sont concernés :

OP	Opérations	TTC	HT	Département (35%)	ARC	Reste à charge Commune HT	Reste à charge Commune + TVA
1	Allée cimetièrre	16413.36€	13677.80€	4780.00€	4448.90€	4448.90€	7184.46€
2	Voirie Ruelle Bayard	11712.00€	9760.00€	3416.00€	3172.00€	3172.00€	5124.00€
3	Portail Mairie technique	4272.00€	3560.00€	-	1780.00€	1780.00€	2492.00€
4	Tracteur tondeuse	4735.30€	3946.00€	-	1973.00€	1973.00€	2762.30€
5	Volet roulant (école + mairie)	5846.01€	4871.67€	1705.08€	1583.30€	1583.29€	2557.63€
6	Tableau magnétique école	342.56€	285.47€	-	142.73€	142.73€	199.83€
7	Mise aux normes cuisine	8017.20€	6681.00€	2338.35€	2171.33€	2171.32€	3507.52€
8	Mise aux normes Mairie	1663.20€	1386.00€	485.10€	450.45€	450.45€	727.65€
9	Plateforme pour tailles de haies	328.80€	274.00€	-	137.00€	137.00€	191.80€
10	Peinture hall Mairie	3693.60€	3078.00€	-	1539.00€	1539.00€	2154.60€
11	Peinture périscolaire	2670.00€	2225.00€	-	1112.50€	1112.50€	1557.50€
12	Vitrine Mairie + cimetièrre	771.50€	642.92€	-	321.46€	321.46€	450.04€
13	Guirlandes	1082.64€	902.20€	-	451.10€	451.10€	631.54€
14	Défibrillateurs	3120.00€	2600.00€	-	1300.00€	1300.00€	1820.00€
15	Faïences gare	1980.07€	1650.06€	-	825.03€	825.03€	1155.04€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, **APPROUVE** la décision de faire appel aux Fonds de Concours de l'ARC.

## 2- ADHÉSION À LA DSI (DIRECTION DES SYSTÈME D'INFORMATIONS)

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer à la DSI (Direction des Systèmes d'Informations) récemment mise en place par l'ARC. La DSI permettra à la Commune de bénéficier d'avantages tels que le dépannage rapide, un réseau plus performant, un cloud, l'achat de matériels et logiciels à des prix préférentiels, le stockage sécurisé des données.

Madame BONHOMME demande si l'école pourra aussi bénéficier de ces avantages. Monsieur le Maire confirme que l'école en bénéficiera notamment pour l'achat de matériels.

Monsieur NEUILLET s'interroge sur les actuels contrats de la Mairie. Monsieur le Maire répond que les contrats seront renégociés par la DSI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à la DSI.

## 3- AUTORISATION D'URBANISME DANS LA CADRE DU PLUIH

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du PLUIH, l'ARC a demandé aux Communes de statuer sur la mise en place d'autorisations d'urbanismes concernant l'édification des clôtures, les travaux de ravalement et les démolitions sur la Commune. Monsieur le Maire précise qu'il est déjà obligatoire de déposer une Demande Préalable (DP) en Mairie pour réaliser lesdits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, **APPROUVE** la mise en place d'autorisations d'urbanismes pour l'édification des clôtures, les travaux de ravalement et les démolitions sur la Commune.

## 4- INDEMNITÉS REPRÉSENTATIVES DES LOGEMENTS INSTITUTEURS 2019

Monsieur le Maire signale que, comme tous les ans, la Préfecture de l'Oise sollicite le Conseil afin de délibérer sur les indemnités représentatives des logements instituteurs pour l'année 2019.

Monsieur le Maire précise que cette indemnité est indexée sur l'évolution de l'indice des prix, hors tabac, observé entre les mois de mai 2018 et 2019. Cette année l'augmentation est de 0.9%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, **DECIDE** de voter le taux d'augmentation de l'indemnité représentative des logements instituteurs à 0.9% pour 2019.

## 5- ACHAT D'UN TERRAIN PAR M. ET MME LEMAIRE ÉRIC LE LONG DE LA VOIE FERRÉE

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur et Madame LEMAIRE Éric qui souhaite acquérir une parcelle appartenant à la Commune. Propriétaire de la maison au 19 rue de l'Ormeau, ils souhaitent aménager le terrain afin de ne plus stationner leur véhicule sur le domaine public.

Monsieur NEUILLET s'interroge sur le projet de voie verte. Monsieur le Maire explique que le projet reste réalisable même avec la vente de cette parcelle. En effet, le bornage est déjà en place.

Monsieur QUILLET précise que si le projet se réalise l'accès leur sera plus pratique et cela donnera de la valeur à la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, **APPROUVE** la décision de vendre cette parcelle d'une superficie totale de 24 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame LEMAIRE Éric.

## 6- SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire passe au point qui concernant le courrier de Madame BUFFET. Dans ce courrier, elle explique que l'école projette d'organiser, en avril 2020, un voyage scolaire pour les enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Afin de mener à bien ce projet, elle sollicite l'aide de la Commune sous la forme d'une subvention exceptionnelle. Le Conseil décide d'attribuer un montant par enfant participant au voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix, DECIDE d'attribuer un montant de 80 euros par enfant participant au voyage scolaire prévu en avril 2020.

## 7- QUESTIONS DIVERSES

1 . Monsieur VICTOR et Monsieur JACQUOT demande l'autorisation de faire de l'enrobé devant chez eux, rue de Fauvillé. Monsieur le Maire précise l'accord du Conseil est obligatoire pour la réalisation de ce projet. À noter qu'il n'est pas nécessaire de faire une Demande Préalable (DP).

2 . Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu une subvention d'un montant de 1000 euros venant du Sénateur PACCAUD. Cette subvention est destinée à la rénovation d'une partie de la halte ferroviaire de Bienville.

3 . Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place du plan vigilance eau de la Préfecture de l'Oise. Dans ce courrier, il est question de la sécheresse dans la région. Le Préfet rappelle que les Communes jouent un rôle primordial d'incitation, de vigilance et d'exemplarité.

4 . Madame BONHOMME attire l'attention du Conseil sur les déchets qui sont présents aux abords du city stade, malgré la présence de plusieurs poubelles mises en place par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Claude DUPRONT

